

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue PUBLIQUEMENT, le 1er novembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil au 75, Principale.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois conseillère # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent : M. Yves Caron, contremaître.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 35. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

229-21 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel et une copie ce soir.

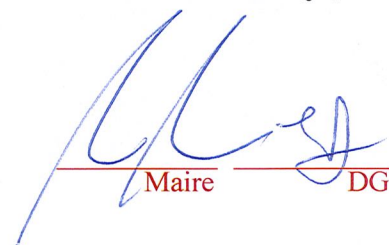
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 32.1 Démission d'un employé
- 32.2 Offre de service – Caroline Morin Architecture & Design - Rénovation des loisirs
- 32.3 Déneigement passerelle
- 32.4 Arbres
- 32.5 Décorations de Noël
- 32.6 Noël

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 7. État des activités de fonctionnement – Général, sécurité incendie et Parc Natur'Ailes
- 8. Dossiers des membres du conseil – Urbanisme, ..
- 9. Attestation du suivi de la formation « Éthique et déontologie des élus »
- 10. Liste des comptes à recevoir
- 11. Vente pour taxes
- 12. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement # 180-21 – Ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisation pour les années 2022 à 2024 et l'adoption du budget 2022
- 13. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement # 181-21 – Décrétant le taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales et les tarifs pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2022
- 14. Dates des réunions de travail du budget et de l'adoption du budget 2022
- 15. Dates des réunions du conseil pour l'année 2022
- 16. Rapport inspecteur – Permis – Année 2021
- 17. Emploi temporaire – Travaux publics
- 18. Budget révisé OMF
- 19. Déneigement des stationnements OBNL
- 20. Projet de réfection du bureau municipal (PRABAM) - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
- 21. Travaux taxe d'essence et contribution du Québec 2019-2023 – Révision de la programmation Version 4
- 22. Projet stabilisation abri et nouvel abri à sel (dôme) – Demande de subvention au RÉCIM
- 23. Dôme – Mandat à TR3e
- 24. Trottoir – Phase 3 – Soumission, devis


Maire DG

- 25. PAERRL – Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local
- 26. Animation des Loisirs
- 27. Félicitations aux bénévoles de la bibliothèque
- 28. Soumission pour la location de machinerie lourde
- 29. Réseau d’information municipale - Abonnement
- 30. Projet Pêche sur glace – Responsable (Assurances, ...)
- 31. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 32. Clôture de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

230-21 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n’a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

231-21 4. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Et d’autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES À PAYER

	Total salaires	22 100.54 \$
Chèque # 15220 à #15269	Chèques de la liste des comptes du 4 octobre 2021	
Chèque # 15270 Shaw direct	2, rue du Quai	83.92 \$
Chèque # 15271 Comité Panier Noël	Réso 248-20 Paniers de Noël 2021	75.00 \$
Chèque # 15272 Postes Canada	Envoi collectif offre d’emploi Loisirs	44.57 \$
Chèque # 15273 Postes Canada	Envoi collectif bibliothèque activités d’octobre	47.18 \$
Chèque # 15274 Revenu Québec	Taxes d’hébergement à payer 01-07-21 au 30-09-21	288.42 \$
Chèque # 15275 Bibliothèque	Réso 11-21 Aide pour l’activité du 30e	1 000.00 \$
Chèque # 15276 Hydro-Québec	Éclairage public	411.12 \$
Chèque # 15277 DeryTelecom	75, rue Principale	109.52 \$
Chèque # 15277 DeryTelecom	5-2, rue du Quai	100.62 \$
Chèque # 15277 DeryTelecom	5-3, rue du Quai	31.69 \$
Chèque # 15277 DeryTelecom	3, rue Sirois	135.11 \$
Chèque # 15277 DeryTelecom	2-A, rue Bélanger	31.70 \$
Chèque # 15277 DeryTelecom	13, rue Bélanger	98.05 \$
Chèque # 15277 DeryTelecom	3, rue du Quai	31.69 \$
Chèque #15278 Pauline Beaulieu	Réso 283-20 Entretien des fleurs	109.12 \$
Chèque #15279 Chantal Corbin	Réso 283-20 Entretien ménager	1 021.19 \$
Chèque #15280 Revenu Québec	Remises des retenus et des cotisations d’octobre	2 793.13 \$
Chèque #15281 Revenu Canada	Remises des retenus et des cotisations d’octobre	363.66 \$
Chèque #15282 Revenu Québec	PPA octobre	810.80 \$
Chèque #15283 Hydro-Québec	4 2e Rang	173.57 \$
Chèque #15283 Hydro-Québec	108, rue Principale	1 321.24 \$
Chèque #15283 Hydro-Québec	Rue du Quai	174.97 \$
Chèque #15284 Petite Caisse	Chèque de petite caisse	89.00 \$
RA Fondation CSN	Cotisation de l’employeur 26-09-2021 au 23-10-2021	213.39 \$
Visa	Centre horticole Nadia	112.66 \$
	Total	9 671.32 \$

COMPTES À PAYER

1	AddEnergie	Service borne électrique 3 ans	862.31 \$
2	Agora Sport	Vis à métal pour patinoire	80.48 \$
3	Auto Parts Plus	19L hydraulique AW32	237.77 \$
4	Brandt Dégelis	Pièces rétrocaveuse (Pépine)	5 751.95 \$
5	BuroPro Citations (Kopilab)	Service Toshiba encres	389.69 \$
6	BuroPro Citation	Fournitures de bureau	142.99 \$
7	Certified Laboratories	Diesel et aérosol	898.76 \$
8	CITQ	Frais annuels d’attestations 01-10-2021 au 30-09-2022	214.96 \$
9	Coop Avantis	Remboursement semence à gazon 114, rue Principale	110.31 \$
10	Crevier lubrifiants Inc.	Huile	919.85 \$

 
Maire DG

11	Cuisines collectives du Haut-Pays	Cuisinière électrique blanche	100.00 \$
12	Dépanneur chez Carolée	Articles d'entretien Camping et articles Camp de jour	79.08 \$
13	DHC Avocats	Réso 216-21 Services professionnels projet villégiature	442.65 \$
14	Électronique Mercier	Service alphanumérique	411.61 \$
15	Excavation Régis Bérubé Inc.	Creusage ponceau Nord-du-Lac & Réso 122-21 aqueduc P. Plourde	2 591.54 \$
16	Excavation Jean-Guy Roy	Voyages de 03/4 Nord-du-Lac & gravier cour du garage	1 016.32 \$
17	Fonds d'inform. sur le territoire	Avis de mutation	20.00 \$
18	Info-Dimanche	Réso 222-21 Annonce Service Incendie	217.31 \$
19	Jacques Thibault (Pierreville)	Vérification pompes camions	689.85 \$
20	Lavoie Francis	Déplacements et réso 201-21 déplacement ND&DL	139.50 \$
21	Les cultures B.M. Inc.	Épandage boue municipale - 8 voyages	1 839.60 \$
22	Linde Canada Inc.	Accessoires garage- soudeuse	241.72 \$
23	Livraison M. L.	Messagerie	10.01 \$
24	Magasin Coop Squatec	Bois épinette sec 2x10x16" réparation Western	27.55 \$
25	Matériaux du lac (Les)	Access. voirie, bibliothèque peinture et aqueduc et égout (Réso 122-21)	1 785.42 \$
26	Maurice Bérubé & Fils Inc.	Travaux réparation de la porte du garage - caserne	425.99 \$
27	Mécanique Francis Bouchard Inc.	Pièces débroussailleuse	20.64 \$
28	Mécanique JL 2017 Inc.	Crevaillon loader	246.66 \$
29	Métal A. P. (2010) Inc.	Réparation niveleuse et pièces garage	1 779.84 \$
30	MRC de Témiscouata	Publicité Parc Natur'Ailes Guide touristique 2021	165.00 \$
31	Municipalité de Squatec	Achat ordinateur portable pour l'inspecteur facture partagée)	490.20 \$
32	Nettoyeur Christine Enr.	Service de buanderie et serviettes	58.64 \$
33	Ouellet Vicky	Réso 225-21 Achat canne de bonbon décoration de Noël	287.43 \$
34	Pétrole JMB	Diesel 1.1920 \$/L x 1505.2L et 1.1910 \$/L x 1306L et 1.0140\$/L x 922.9	4 927.22 \$
35	Pièces d'auto Rimouski Inc.	Accessoire de réparation Western et niveleuse	334.11 \$
36	PG solutions Inc.	Contrat d'entretien et soutien 01-01-2022 au 31-12-2022	5 683.22 \$
37	PG solutions Inc.	Surveillance copie de Sécurité 01-01-2022 au 31-12-2022	549.58 \$
38	PG solutions Inc.	Modernisation des financiers - Accès Cité Finances (Mega)	1 103.76 \$
39	Purolator Inc.	Messagerie pour analyses eau potable et eaux usées	33.24 \$
40	Régie Intermunicipale des déchets	Ordures et recyclages 9/10	5 799.20 \$
41	Samson électrique Inc.	Réso 198-21 Installation 12 projecteurs DEL patinoire	12 474.78 \$
42	Samson électrique Inc.	Remplacement plinthes, fils souterrain roulotte & pompe égout	1 445.40 \$
43	Samson électrique Inc.	Réso 206-21 Alimentation panneau & thermostat cabanon jeux d'eau	520.26 \$
44	Samson électrique Inc.	Vérif. alimentation sur poteau station de pompage (fusibles changés)	192.58 \$
45	Samson électrique Inc.	Changer élément chauffe-eau 40 gallons & thermostat toilette incendie	267.25 \$
46	Samson électrique Inc.	Luminaire extérieur MDJ, ajout prise, ballast bureau Nadia	551.76 \$
47	Samson électrique Inc.	Annulation du système d'alarme Desjardins	97.72 \$
48	Sani-Manic Inc.	Nettoyage station de pompage	2 538.65 \$
49	SEAO - Constructo	Appel d'offre crédit-bail tracteur	14.96 \$
50	Strongco	Réparation niveleuse	1 349.82 \$
51	TR3E Experts Conseils Inc.	Réso 182-21 Service d'ingénierie phase 3 trottoirs	5 058.90 \$
TOTAL COMPTES À PAYER			65 638.04 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

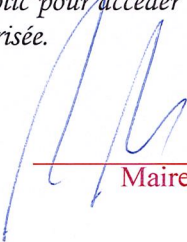


Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu par courriel un avis de maintien et de renouvellement du contrat signé le 4 août 2020 avec le Ministère des Transports pour l'entretien des routes 232 et 296 en hiver et un montant de 176 426,79 \$ est prévu.
2. Reçu par courriel de PG Solutions une communication client concernant la refonte des formulaires d'avis d'évaluation et des comptes de taxes. Pour l'année 2022 les comptes de taxes auront changé.
3. Reçu par courriel du Ministère de l'éducation nous mentionnant que nous allons recevoir une réponse au début de l'année 2022 vers janvier ou février concernant le projet soumis pour la rénovation du Centre des Loisirs Diane Roy.
4. Reçu par courriel de la FQM l'adoption du projet de loi n° 49 et le nouveau répertoire de la formation municipale. Tous les élus doivent suivre la formation sur le Comportement éthique dans les 6 mois suivant leur assermentation. Des tarifs accompagnent la formation.
5. Reçu un courriel du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous informant la fermeture des 73 bureaux de la publicité des droits et le bureau unique de Québec le 5 novembre prochain à 16 h.
6. Reçu une par courriel la décision de la CPTAQ dans le dossier de la villégiature au Nord-du-Lac. La demande pour aménager un chemin public pour accéder à ce secteur pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture est autorisée.

 Maire  DG

- 7. Reçu un courriel du Ministère de la Sécurité publique du Québec nous renseignant sur le nouveau conseiller en sécurité civile, Monsieur Guillaume Godin. Il pourra nous conseiller dans nos activités de préparation aux situations de sinistres ainsi que lors de la survenue de ceux-ci.
- 8. Reçu un courriel du Réseau Information Municipale nous mentionnant l'entrée en vigueur de la réforme de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement. Plusieurs changements sont apportés à la réforme.
- 9. Reçu un courriel de l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent nous présentant leur nouveau logo.
- 10. Reçu courriel de la Route des Monts Notre-Dame invitant les membres délégués à leur Assemblée générale annuelle qui aura lieu Mardi, le 30 novembre à 13 h 30.
- 11. Reçu courriel le 29 octobre du MTQ nous informant que des glissières ont été installées à 4.4 et 4.3 mètres au lieu de 5.2 mètres sur le pont P-19668 nouvellement réparé. Les correctifs ne pourront être faits avant le début de la période hivernale étant donné l'ampleur des travaux. Et nous invite à porter une attention particulière pour notre sécurité et celle des usagers.

232-21 6. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire, M. Pierre Bossé, des conseillères MME Vicky Ouellet et Josée Sirois et des conseillers MM. Michel Dubé, Serge Demers, Luc Sirois et Simon Bois.

Et qu'elle dépose au MAMH tel que requis un relevé de ce dépôt.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – GÉNÉRAL, SÉCURITÉ INCENDIE ET PARC NATUR'AILES

La directrice générale remet à chaque membre du conseil, l'état comparatif des activités de fonctionnement 2021 et 2020, ceux du Parc Natur'Ailes ainsi que celui de la Sécurité incendie.

233-21 8. DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL, URBANISME, ...

Des dossiers sont assignés à chaque membre du conseil.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise que les membres du conseil ont pris connaissance de leurs assignations suivantes de dossiers de la municipalité de Lac-des-Aigles et les acceptent tous.

Pierre Bossé :	Dossier MRC Gestion interne
Michel Dubé :	Comité de la bibliothèque Comité de l'urbanisme Matières résiduelles (RIDT) suppléant Office municipal d'habitation (OMH) Travaux publics
Serge Demers :	Association de la Vallée des Lacs (ADVL) Dossier corporation développement (CDL) Organisme des bassins versants du Fleuve St-Jean (OBVL) Réserve Duchénier
Vicky Ouellet :	Maison des jeunes Matières résiduelles (RIDT) Patrimoine Réserve Duchénier
Luc Sirois :	Loisirs Sécurité incendie Travaux publics
Simon Bois :	Loisirs Ressources humaines
Josée Sirois :	Comité de l'urbanisme Ressources humaines Route des Monts Notre-Dame

 
Maire DG

Et que la conseillère au siège # 6, Mme Josée Sirois soit nommée pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme CCU de la municipalité à compter de ce jour en remplacement de M. Frédéric Dubé.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseiller

234-21

9.

ATTESTATION DU SUIVI DE LA FORMATION « ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS »

Mme Josée Sirois, conseillère siège # 6 déclare qu'elle a participé à la formation sur l'Éthique et déclare sous serment qu'elle respectera le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Lac-des-Aigles.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception de l'attestation sous serment du respect ainsi que de la confirmation de la participation de la conseillère Mme Josée Sirois à la formation « Code éthique et de déontologie des élus », le 27 octobre 2021, donnée par la FQM sur le web.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

235-21

10.

LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

En 2016 : 8 208.66 \$ + 180 \$ mutation + 340.64 \$ intérêts = 8 729.30 \$ (19 fiches).

Pour 2017 : 9 894.63 \$ + 46.67 \$ mutation + 638 \$ intérêts = 10 579.30 \$ (17 fiches).

Pour 2018 : 6 193.67 \$ + pénalités + intérêts = 6 799.43 \$ (13 fiches)

Pour 2019 : 8 553.35 \$ + pénalités + intérêts = 9 429.78 \$ (20 fiches)

Pour 2020 : 13 944.39 \$ intérêts et pénalités inclus (20 fiches)

Pour 2021 : 17 343.01 \$ intérêts inclus (20 fiches)

Tel que requis par le code municipal, article 1022, la secrétaire-trésorière doit, en novembre de chaque année, préparer un état mentionnant tous les montants (mutations, taxes municipales, ..) restant dus à la municipalité. Chaque élu reçoit une copie de la liste des personnes ayant des dus au 1^{er} novembre (date de la réunion du mois de novembre)

#	Matricule	Taxes 2020	Taxes 2021	Mutation	Autres (enr. Chien,...)	Intérêts au 31-10-2021	Total
1	1313-00-6681		273.35 \$			9.64 \$	282.99 \$
2	1415-87-4818		591.09 \$			50.91 \$	642.00 \$
3	1419-09-0082		735.34 \$			46.17 \$	781.51 \$
4	1514-48-4848		306.39 \$			26.35 \$	332.74 \$
5	1516-64-7889		680.85 \$			39.39 \$	720.24 \$
6	1615-48-3016		354.11 \$			20.24 \$	374.35 \$
7	1616-87-2593		1 232.25 \$			106.19 \$	1 338.44 \$
8	1616-87-9073		705.29 \$			60.75 \$	766.04 \$
9	1616-88-6819		431.77 \$	460.17 \$		18.90 \$	910.84 \$
10	1617-84-2953		954.61 \$			82.69 \$	1 037.30 \$
11	1617-97-6400		810.45 \$			69.59 \$	880.04 \$
12	1715-19-9861		229.72 \$			6.41 \$	236.13 \$
13	1717-01-4858	1 019.40 \$	1 005.89 \$			437.44 \$	2 462.73 \$
14	1717-01-5220		744.89 \$		30.00 \$	68.52 \$	843.41 \$
15	1717-04-8384		1 049.09 \$			90.36 \$	1 139.45 \$
16	1717-19-3300		412.09 \$			11.54 \$	423.63 \$
17	1819-28-0378		142.50 \$			3.84 \$	146.34 \$
18	1824-26-4175		863.89 \$			74.41 \$	938.30 \$
19	2022-98-0907		279.22 \$			40.57 \$	319.79 \$
20	D1773				2 046.58 \$	341.81 \$	2 388.39 \$
		1 019.40 \$	11 802.79 \$	460.17 \$	2 076.58 \$	1 043.19 \$	16 964.66 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que le conseil approuve l'état présenté (annexé comme pièce jointe 2021-11-01 Comptes) et qu'un envoi par lettre soit fait à chaque personne apparaissant sur cette liste comme étant endettée envers la municipalité pour toutes taxes municipales, les avisant d'acquitter les montants dus d'ici le 1^{er} décembre 2021. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises par la MRC de Témiscouata ou par notre avocat.

Qu'une facture de pénalité d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, soit chargé pour chaque dossier soit propriété ou autre faisant partie de la liste des comptes à recevoir (supérieure à 20 \$) déposée lors de la réunion du conseil du mois de novembre de chaque année en application du règlement adopté en décembre 2008, lors de l'adoption du budget 2009.

Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance 2021 à ceux dont les comptes seront encore impayés au 1^{er} décembre 2021 et pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

236-21 11. VENTE POUR TAXES

Pour la MRC la liste des propriétés pour vente pour taxes doit leur être envoyée d'ici la mi-décembre.

La date de la vente pour 2021 sera à la mi-mars 2022, à la Salle du conseil, au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Témiscouata-sur-le-Lac.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve la liste officielle ci-annexée contenant les propriétés 1717-01-4858 à M. Vianney Dubé et 1717-04-8384 à M. Normand Fontaine et demande à la M.R.C. de procéder avec les documents annexés tels que demandés.

La Municipalité de Lac-des-Aigles y retirera, s'il y a lieu, les noms des propriétés dont les montants dus auront été payés comptant en totalité à la municipalité avant la date de la vente pour taxes.

Cette liste officielle contient le nom et l'adresse des propriétaires, ainsi que la désignation complète des immeubles à être vendus (le numéro des lots, le nom ou le numéro de rang, le nom du canton, la circonscription foncière. Cette description, indique les tenants et les aboutissants, c'est-à-dire d'où part le terrain et où il se termine. La désignation de l'immeuble respecte les dispositions du Code civil du Québec. La liste indique le numéro de publication du titre en référence au contrat enregistré au Bureau de la circonscription foncière et le mode d'acquisition (vente, donation, déclaration de transmission par décès, cession, etc.).

La Municipalité délègue le conseiller Monsieur Michel Dubé pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

Et que pour le dossier D1773, celui-ci soit envoyé à nos avocats.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

AVIS DE MOTION 12. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 180-21 – AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022 À 2024 ET L'ADOPTION DU BUDGET 2022

M. Simon Bois, conseiller donne l'avis de motion, fait le dépôt et la présentation du projet de règlement #180-21 qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022 à 2024 et l'adoption du budget 2022

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 180-21 a pour but l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022 à 2024 et l'adoption du budget 2022.

AVIS DE MOTION 13. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 181-21 – DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES TAXES SPÉCIALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Avis de motion, dépôt et présentation du PROJET règlement numéro 181-21 décrétant les différents taux de taxes, les tarifs et les modalités de paiement pour l'année 2022, M. Michel Dubé, conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à déterminer les différents taux de taxes, les tarifs des services municipaux et les modalités de paiement des taxes pour l'exercice financier 2022.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 181-21 a pour but de déterminer les différents taux de taxes, les tarifs des services municipaux et les modalités de paiement des taxes pour l'exercice financier 2022.

237-21 14. DATE DES RÉUNIONS DE TRAVAIL DU BUDGET ET DE L'ADOPTION DU BUDGET 2022

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe la date des réunions de travail sur le budget 2022 de décembre 2021 et son adoption comme suit :

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDRED I	SAMEDI
5 décembre	6 Réunion du conseil suivi de Réunion de travail Budget	7	8	9 Réunion de travail Budget à 19 h	10	11
12	13 MRC- maire	14	15	16 Réunions extras. (3) à 19 h 30 divers sujets, à 19 h 45 adoption du Règlement progr. triennal et budget 2022 et à 20 h Adoption règlement de taxation 2022	17	18
19	20	21	22	23	24 Fermé du 24-12 au 04-01	25
26	27	28	29	30	31	1 ^{er} janvier 2022
2	3	4 De retour au travail Mardi, le 4 janvier	5 Convoquer réunion du conseil du 10 janvier 2022	6	7	8

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

238-21 15. DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le présent calendrier des dates des réunions du conseil pour l'année 2022.

Les lundis, 10 janvier 2022, 7 février, 7 mars, 7 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 15 août (Après les vacances de la construction qui sont du 24 juillet au 6 août), 7 septembre (mercredi), 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

 Maire  DG

239-21

16. RAPPORT INSPECTEUR – PERMIS – ANNÉE 2021

Une copie est remise aux élus. Tel que requis annuellement, voici le rapport des permis émis dans la municipalité de Lac-des-Aigles. Il y a eu en 2020 : 30 EN 2021 : 30

Nombre	Nombre en 2017	Nombre en 2018	Nombre en 2019	Nombre en 2020	Nombre en 2021
Nouvelle construction (Garage et maison)	6	7	4	4	1
Transformation - Réparation	17	18	16	9	13
Certificat d'autorisation	0	1	2	1	1
Agrandissement	1	3	1	4	2
Installation septique	0	2	1	2	2
Lotissement	2	1	3	1	3
Puits artésien	0	2	1	0	2
Réparation	0	2	1	1	1
Démolition	4	2	2	1	0
Piscine	0	1	1	1	2
Déplacement	0	0	1	0	0
Addition de bâtiment (Remise, serre..)	0	4	4	3	3
Total	30	43	37	30	30

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du Rapport des permis émis par l'inspecteur municipal M. Julien Colpron-Tremblay de novembre 2020 à octobre 2021.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

240-21

17. EMPLOYÉ TEMPORAIRE – TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles recontacte les 2 personnes déjà rencontrées pour le poste à temps plein de Préposé aux travaux publics.

Qu'elle procède à un envoi collectif et sur Facebook pour offrir le poste à 40 heures / semaine, ...

Entrée en fonction : Dès que possible.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

241-21

18. BUDGET RÉVISÉ OMH

Reçu un autre Budget révisé de l'OMH qui passe d'un déficit de 21 012 \$ à 21 654 \$ une différence de 642 \$ donc nous avons un montant de 64 \$ à payer correspondant à 10 % du déficit.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte le budget révisé de l'OMH et débourse le montant de 64 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

242-21

19. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS OBNL

Pour les stationnements de la Société d'entraide humanitaire et des Habitations économiques, c'est réglé, ils ont trouvé un déneigeur mais pas pour le stationnement de l'OMH.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles loue son petit tracteur à l'OMHT pour le déneigement de l'OMH de Lac-des-Aigles par leur préposé à l'entretien et sur demande qu'elle aille souffler pour enlever les amoncellements de neige.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.



Maire



DG

243-21

20. PROJET DE RÉFECTION DU BUREAU MUNICIPAL – PRABAM - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Reçu lettre qu'une subvention de 75 000 \$ nous sera octroyée dans le cadre du Programme PRABAM suite à une reddition de comptes, pour la réfection d'un bâtiment municipal.

Résolution 166-21 : Priorisait la réfection du garage municipal

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles abroge la résolution # 166-21 et qu'elle priorise la réfection du bureau municipal au 73, rue Principale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – PRABAM.

Qu'elle mandate l'entreprise Carolin Morin Architecture + design pour faire les plans, ...

Que la Municipalité informe le Ministère au plus tard le 30 novembre 2021, pour la 1^{er} fois et avant le 30 novembre 2022, pour la 2^e fois, tel qu'exigé par le Programme, de l'état d'avancement des dépenses encourues et à venir pour la réalisation de travaux admissibles jusqu'à concurrence de l'enveloppe d'aide financière leur étant allouée.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles désigne madame Francine Beaulieu, directrice générale ou en son absence madame Alyson Lavoie, aide au secrétariat ainsi que le maire M. Pierre Bossé comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

244-21

21. TRAVAUX TAXE D'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 – RÉVISION DE LA PROGRAMMATION VERSION 4

Ajout par le MAMH d'une nouvelle somme d'argent de 168 211 \$. La programmation doit être révisée (version 4), ce montant de 168 211 \$ sera ajouté au Projet de Réfection des Loisirs.

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

245-21 22. PROJET STABILISATION ABRI ET NOUVEL ABRI À SEL (DÔME) – DEMANDE DE SUBVENTION AU RÉCIM

Le maire explique le projet de dôme d'environ de $32' \times 60' = 1\,920\text{ pi}^2$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme RÉCIM « Réfection et construction des infrastructures municipales » dans le cadre du Volet 1 Projets d'infrastructures à vocation municipale pour le projet de Stabilisation de l'abri et d'un nouvel abri à sel (dôme);

Que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

Que la directrice générale Mme Francine Beaulieu soit autorisée à compléter le formulaire de renseignements complémentaires et le formulaire de demande;

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence l'aide au secrétariat Mme Ahyson Lavoie soient autorisés à signer le protocole d'entente et tous les documents relatifs à cette demande;

Que la partie payable par la municipalité soit faite avec le budget de fonctionnement.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

246-21 23. DÔME – MANDAT À TR3E

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la firme TR3e à l'heure pour la réalisation d'un état de la dangerosité de l'abri ainsi que les plans et estimé des coûts pour un nouvel abri (dôme).

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

247-21 24. TROTTOIRS – PHASE 3 – SOUMISSION, ... DEVIS

Les plans pour le prolongement des trottoirs Phase 3 sont à compléter (TR3E).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale pour rédiger les Instructions aux soumissionnaires ainsi que l'appel d'offre sur SÉAO pour cette Phase 3 du prolongement des trottoirs.

Attendons les plans de »TR3E. Soumissions à recevoir d'ici le début de l'année 2021.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

248-21 25. PÆRRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 112 234 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution qui sera inscrite dans les États financiers de l'année en cours à la section « Autres renseignements financiers non audités » à la section 11 de la Page 13.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

249-21 26. MTQ – RÉOLUTION POUR ÉCLAIRAGE, ...

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles reconnait qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au Ministère ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente demande ;

Et qu'elle s'engage à assumer les coût et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage ;

Et que le Formulaire « Attestation de conformité – Conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du Ministère des Transports », exigée par le MTQ soit acheminé à Énergère en charge du projet afin qu'ils le complètent.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

250-21 27. ANIMATION DES LOISIRS

Attendu que la municipalité a fait un appel d'offre pour le poste d'animation des Loisirs ;

Attendu qu'à la fin du délai pour soumettre sa candidature, soit Jeudi, le 28 octobre, la municipalité avait reçu 2 offres soit celle de M. Zackary Michaud (le 14 octobre par Messenger) et celle conjointe de Mégan et Ariane Sirois (le 15 octobre par courriel) ;

Attendu que M. Zackary Michaud a été rencontré par le maire M. Pierre Bossé et Mme Francine Beaulieu, directrice générale et qu'il a démontré un grand intérêt pour le poste d'animateur des Loisirs.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage pour le poste d'animation des Loisirs, selon l'horaire d'ouverture, et pour l'entretien de la patinoire (faire la glace, gratter,...), M. Zackary Michaud.

Sur présentation d'une feuille de temps complétée et bien détaillée selon les tâches réalisées à chaque semaine, et signée par le contremaître municipal, la rémunération hebdomadaire sera produite.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

251-21 28. FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES À LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi, le 23 octobre la Bibliothèque fêtait son 30^e anniversaire. De nombreux et nombreuses bénévoles depuis sa création étaient présents.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite toutes et tous les bénévoles du Comité de la bibliothèque qui font vivre depuis tant d'années la bibliothèque et le goût de lire.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

252-21 29. SOUMISSION POUR LA LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

Excavation Jean-Guy Roy, Excavation Régis Bérubé et Culture B.M. inc. de Lac-des-Aigles et Excavation MTJP Jacky Bérubé et Transport Maurice Richard

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède à la demande des soumissions sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs de Lac-des-Aigles ainsi que de deux (2) de Saint-Michel de Squatec pour la location de la machinerie lourde.

Qu'ils aient jusqu'à Lundi, le 6 décembre à 15 h pour faire parvenir leur soumission à la municipalité.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

253-21 30. RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE - ABONNEMENT

La municipalité est abonnée au Réseau d'information municipale du Québec RJM, le coût est de 80\$ / année + taxes. Un bulletin est envoyé par courriel à chaque jour. Chaque membre du conseil peut être abonné le coût est le même pour 1 ou plusieurs abonnements. Francine et Nadia sommes inscrites.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles continue l'abonnement et inscrive Mme Josée Sirois et autorise la directrice générale à effectuer le paiement de la facture.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

254-21 31. PROJET PÊCHE SUR GLACE – RESPONSABLE (ASSURANCES, ...)

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate comme responsable des mesures de la glace,... pour le projet de pêche sur glace de janvier 2022, Messieurs Yves Caron et Luc Sirois.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

32. AFFAIRES NOUVELLES

255-21 32.1 DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ

Mme Maryse Nadeau a remis sa démission jeudi, le 28 octobre 2021.

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt de la démission de la Préposé aux travaux publics Mme Maryse Nadeau qui est effective à compter du 28 octobre et son dernier jour de travail sera vendredi le 12 novembre.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

256-21 32.2 OFFRE DE SERVICE – CAROLINE MORIN ARCHITECTURE & DESIGN – RÉNOVATION DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de service de Caroline Morin Architecture & Design pour les travaux de Rénovation des Loisirs au montant forfaitaire de 1 840 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

257-21 32.3 DÉNEIGEMENT PASSERELLE

Une demande est faite par Chantal et Marco, pour ne pas faire le déneigement de la passerelle cet hiver.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que la passerelle menant à la bibliothèque ne soit pas déneigée cet hiver (sauf en cas de crainte d'effondrement), et que les bénévoles et usagers de la bibliothèque passent par l'entrée de la porte avant de l'édifice municipal.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

32.4 ARBRES

Des arbres semblent à risque de tomber dans la rue sur le terrain du 51, rue Principale. Le propriétaire sera rencontré.

32.5 DÉCORATIONS DE NOËL

Livraison prévue mercredi ou jeudi.

258-21

32.6 NOËL

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse comme cadeau de Noël un certificat cadeaux, d'une valeur de 40 \$ à chaque employé, pompier et bénévole ayant travaillé en 2021, à être utilisé dans un commerce situé au Lac-des-Aigles.

Et autorise l'organisation d'un souper de Noël au restaurant pour les membres du conseil et d'en assumer les coûts.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucun citoyen n'est présent.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 231-21, 241-21, 253-21 et 258-21.



Francine Beaulieu
Directrice générale

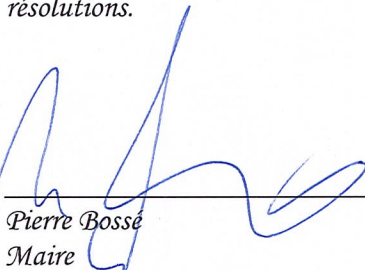
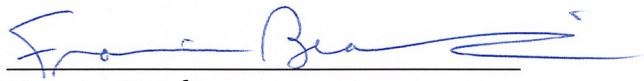
259-21

33. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Pierre Bossé
Maire
Francine Beaulieu
Directrice générale
Maire

DG